

Procès-verbal de la 296^e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, tenue dans la salle des audiences publiques, bureaux de la CCEA, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario) le jeudi 17 février 2000, à compter de 8 h 30.

Présents :

Absent:

A.J. Bishop, présidente

A.J. Carty

C.R. Barnes

Y.M. Giroux

A.R. Graham

P. Marchildon, secrétaire par int.

A. Nowack, conseillère juridique principale

B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la Commission sont R. Cawthorn, R. Chamberlain, D. Cochrane, M. Duncan, J. Harvie, D. Howard, K. Klassen, R. Leblanc, A. Régimbald, R. Thomas, J. Waddington et M. White.

Président et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la réunion, et le secrétaire de la Commission par int. fait fonction de secrétaire; le chef du Groupe des services à la Commission est le rédacteur du procès-verbal.

Constitution

2. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé (BMD 00-15) et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires qui pourraient lui être soumises.

3. Depuis la réunion du 20 janvier 2000, les documents BMD 00-15 à BMD 00-32 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détail à l'annexe A.

Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour (BMD 00-16.1) dans sa version révisée est adopté tel que présenté.

DÉCISION

Liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la réunion du 23 mars 2000 de la Commission

5. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, la liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, qui se tiendra le 23 mars 2000; réf. : BMD 00-17 et BMD 00-17.1.

Procès-verbal de la 295^e réunion de la Commission, tenue le 20 janvier 2000

6. À la suite d'une modification de la section 9, la deuxième phrase du deuxième paragraphe a été remplacé par "En réponse a la question d'un commissaire au sujet de l'accident, C.Jobé représentant Ontario Power Generation (OPG), a indiqué que l'incendie s'est déclaré à cause d'une matière inflammable dans la vanne endommagée.", et d'une motion dûment proposée et appuyée, les commissaires approuvent le procès-verbal de la 295^e réunion; réf. : BMD 00-18.

DÉCISION

Suivi des réunions précédentes

7. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport sur les questions découlant des réunions précédentes, dont la liste figure dans le BMD 00-19.

Rapport des faits saillants

8. Les commissaires passent en revue le rapport n° 2000-02 avec les agents, qui fournissent des mises à jour; réf. : BMD 00-20 et BMD 00-20.1.

État des questions juridiques

9. Les commissaires passent en revue avec la conseillère juridique principale le rapport des questions juridiques; réf. : BMD 00-21. La conseillère ajoute que la poursuite touchant EACL a été reportée jusqu'au 16 mai 2000.

Prochaines réunions de la Commission

10. La présidente signale que les prochaines réunions de la Commission se tiendront les 23 mars et 26 et 27 avril 2000 à Ottawa (Ontario). Les dates limites pour la réception des mémoires sont les 2 mars et 5 avril 2000 respectivement.

Alberta Cancer Board - Cross Cancer Institute

11. Les commissaires reçoivent pour étude le rapport des agents de la CCEA sur la demande du Alberta Cancer Board (Cross Cancer Institute), situé à Edmonton (Alberta) concernant un permis d'exploitation d'accélérateur de particules pour la mise en oeuvre d'un accélérateur de particules; BMD 00-22.
(Suite au point 22)

Ratification de la nomination du secrétaire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique

12. Aux termes de l'article 5.7 des statuts de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, les commissaires reçoivent pour étude une recommandation de la présidente pour la ratification de la nomination de George C. Jack à titre de secrétaire de la Commission; réf. : BMD 00-31. (Suite au point 23)

Monserco Limited

13. Les commissaires reçoivent pour étude préliminaire un exposé des agents de la CCEA sur la demande de Monserco Limited, située à Brampton (Ontario) concernant le renouvellement de son permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets radioactifs; réf. : BMD 00-23. (Suite au point 24)

University Health Network

14. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport des agents de la CCEA sur les développements survenus depuis décembre 1999 concernant les directives d'application données au University Health Network, de Toronto (Ontario); réf. : BMD 00-24. Les agents ajoutent que, les 7 et 8 février, ils ont mené une inspection des lieux sans préavis et ils confirment que la situation correspond à celle que le titulaire de permis a signalée. En réponse à une question de la présidente concernant l'aptitude de UHN à fournir un programme de radioprotection dans les délais spécifiés, les agents indiquent que le programme est en préparation et qu'il est requis d'ici à la fin d'avril 2000.

Rapport de suivi - MDS Nordion

15. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, un rapport des agents de la CCEA concernant les données de dosimétrie des extrémités pour un travailleur de MDS Nordion en octobre 1999, dont les doses dépassaient les limites réglementaires annuelles et trimestrielles; réf. : BMD 00-25. Les agents de la CCEA indiquent qu'une inspection des lieux a été menée le 2 février et a révélé que le titulaire de permis avait pris les mesures appropriées et qu'aucune autre mesure d'ordre réglementaire n'était exigée.

Les commissaires discutent avec L. Hillier, représentant de MDS Nordion, des causes possibles de l'incident, de la formation et du manque d'information fournie par un fournisseur d'instruments sur la bonne façon d'utiliser un radiamètre. Les agents indiquent qu'ils chercheront à savoir s'il existe d'autres moyens d'assurer que des problèmes d'instrumentation semblables ne se produisent pas chez d'autres titulaires de permis. Ils signaleront leurs constatations à la Commission.

SUIVI
M. Duncan

Vol d'une jauge nucléaire

16. En réponse à une demande fait lors de la réunion du 16 décembre 1999, les commissaires reçoivent, à titre d'information, un rapport des agents de la CCEA concernant le vol d'une jauge nucléaire à Toronto le 15 novembre 1999; réf. : BMD 00-26. Ils discutent de l'incident et des mesures de suivi qui ont été prises par les agents, y compris les procédures d'intervention et d'avis au public. Les agents indiquent qu'il n'existe pas de réponse uniforme à de tels incidents, qui sont traités au cas par cas, en tenant compte de facteurs comme le risque pour le public. Les commissaires ayant exprimé de l'inquiétude quant à cette question, les agents passeront en revue les procédures utilisées lorsque la perte d'une jauge est signalée et ils offriront leurs constatations à la Commission.

SUIVI
M. Duncan

Mise à jour sur l'éliminateur d'électricité statique

17. Suite au rapport des faits saillants présenté à la réunion du 16 décembre 1999, les agents de la CCEA fournissent aux commissaires un rapport sur l'appareil d'élimination de l'électricité statique qui a été découvert dans une site d'enfouissement à Thunder Bay (Ontario). L'appareil a été récupéré et sera détruit d'une façon appropriée; réf. : BMD 00-27.

Couloir d'exclusion aérienne au-dessus de la centrale nucléaire de Gentilly-2

18. En réponse à une demande faite lors de la réunion du 16 décembre 1999, les agents de la CCEA font un exposé sur le sujet et confirment qu'un couloir d'exclusion aérienne au-dessus de la centrale nucléaire de Gentilly-2, située à Gentilly (Québec) n'existe pas; toutefois, la probabilité d'un écrasement d'avion à cet endroit, et le risque résultant pour la santé ou l'environnement, est extrêmement faible (réf. : BMD 00-28). En réponse à une question de la présidente, les agents confirment qu'une copie du rapport sera envoyée à l'intervenant ayant posé la question.

Mise à jour sur Port Hope

19. En réponse à une instruction des commissaires donnée lors de la réunion du 16 décembre 1999, les agents de la CCEA fournissent une mise à jour sur les questions concernant une contamination possible du sol à Port Hope (Ontario); réf. : BMD 99-29. Ils notent qu'un autre rapport sera préparé lorsqu'ils disposeront d'un complément d'information.

SUIVI
M. Duncan

Études sur la santé à Port Hope et consultation publique

20. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, une mise à jour des agents de la CCEA concernant les études sur la santé et la consultation publique à Port Hope (Ontario); réf. : BMD 00-30. Les agents notent qu'un mécanisme de consultation publique exhaustive a été proposé et que Santé Canada a été consultée pour la création conjointe d'un comité consultatif qui serait chargé de gérer toutes les études sur la santé à Port Hope. Ils ajoutent qu'ils ont contacté le maire de Port Hope pour obtenir son avis sur la création du comité; le maire appuie cette idée. Les agents signalent qu'ils ont contacté F. More, du Port Hope Community Health Concerns Committee, pour lui signaler les progrès accomplis à ce jour, et que les résultats de l'étude des incidences effectuée par Santé Canada devraient être connus dans les prochaines semaines.

Rapport d'étape sur le chevauchement et le dédoublement de réglementation des mines d'uranium en Saskatchewan

21. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, un rapport d'étape sur les mesures visant à réduire le chevauchement et le dédoublement de réglementation des mines et des usines de concentration d'uranium en Saskatchewan (réf. : BMD 00-32 et lettre jointe, datée du 15 février 2000, de

S. Kramer, sous-ministre, Gestion des ressources et de l'environnement de la Saskatchewan). P. Marchildon indique que les représentants du gouvernement de la Saskatchewan ont été invités à assister à la réunion d'aujourd'hui, mais qu'ils ont décidé que l'exposé pouvait être fait par les agents de la CCEA, puisque la Saskatchewan a vu le BMD, dont elle accepte la teneur.

P. Marchildon et M. Duncan parlent des discussions qui se sont tenues entre la CCEA et les représentants du gouvernement de la Saskatchewan relativement à un processus visant à optimiser les activités de réglementation, fédérales et provinciales, des mines et des usines de concentration d'uranium en Saskatchewan. Ils soulignent les progrès accomplis récemment pour l'élaboration d'une approche qui tiendrait compte des intérêts et des responsabilités des deux paliers de gouvernement et qui aboutirait à un régime de réglementation efficace et bien intégré.

Les agents de la CCEA signalent, en particulier, que les deux parties s'entendent sur les éléments d'un protocole sur la composition et le mandat d'un comité mixte qui sera chargé d'effectuer tous les travaux nécessaires, ainsi que sur le calendrier qui permettrait d'achever le processus susmentionné. Une partie intégrale du processus serait l'élaboration de règlements, propres à la Saskatchewan, qui incorporeraient les lois provinciales applicables, sous réserve de la conformité à certaines conditions. Les agents de la CCEA indiquent que des discussions approfondies entre les deux parties ont permis de s'entendre sur ces conditions.

Les agents de la CCEA mentionnent la lettre du 15 février de M. Kramer et présentent des observations sur les engagements, sollicités par le gouvernement de la Saskatchewan, à savoir que le processus, qui comprendrait l'élaboration de nouveaux règlements sur les mines et les usines de concentration d'uranium, ou la révision des règlements existants, se déroulerait avec diligence et qu'il n'y aurait pas de délai excessif à prendre ou à réviser ces règlements dans le cadre du processus de prise de règlement subséquent. Les agents de la CCEA signalent que le premier engagement pourrait être pris par la Commission, alors que le processus de prise de règlement exigerait la participation du pouvoir exécutif du gouvernement fédéral.

Pour conclure, les agents de la CCEA font observer que les représentants de la Saskatchewan et eux-mêmes ont conclu que des bases solides existent pour la mise en place d'un régime de réglementation de l'industrie de l'uranium en Saskatchewan. Ils ajoutent qu'il n'y a pas de problèmes insolubles pouvant empêcher les deux parties de parvenir à cet objectif ultime. Ils font observer que le gouvernement de la Saskatchewan a proposé les prochaines étapes dans la lettre du 15 février 2000 de M. Kramer et que, selon eux, cette proposition répond de façon positive au souhait de la Commission de minimiser le chevauchement et le dédoublement des régimes de réglementation de l'industrie de l'uranium et de voir la Ministre de l'environnement et de la gestion de la ressource de Saskatchewan (EGRS) entrer en vigueur.

Au cours des discussions qui s'ensuivent, les commissaires se disent satisfaits que les préoccupations du gouvernement de la Saskatchewan et de la CCEA sur la question du chevauchement et du dédoublement des régimes de réglementation des mines et des usines de concentration de l'uranium en Saskatchewan aient été traitées.

En réponse à des questions des commissaires, les agents de la CCEA confirment que le délai de deux ans envisagé dans la lettre de M. Kramer est jugé réaliste par les deux parties. Les commissaires font observer que la réussite du processus dépend des engagements que prendront la CCEA et le gouvernement de la Saskatchewan d'y consacrer les efforts nécessaires. Ils demandent que ce point particulier soit noté dans le protocole qui serait signé par la présidente de la CCEA et le ministre de la gestion des ressources et de l'environnement de la Saskatchewan.

Les commissaires indiquent qu'il est important de bien suivre les progrès et d'établir des jalons. Ils demandent que des rapports d'étape leur soient régulièrement présentés lors des réunions de la Commission sur les progrès accomplis sur le déroulement du travail ci-dessus. Ils suggèrent qu'un premier rapport d'étape soit présenté dès que les jalons du processus auront été établis, après qu'une décision ait été prise sur la fréquence de ces rapports.

(Suite au point 25)

(La séance se poursuit à huis clos à 10 h 05).

Alberta Cancer Board - Cross Cancer Institute (Suite du point 11)

22. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, les commissaires approuvent la délivrance d'un permis d'exploitation d'accélérateur au Alberta Cancer Board, situé à Edmonton (Alberta), pour le Cross Cancer Institute, également situé à Edmonton, pour une période de quatre ans se terminant le 29 février 2004.

DÉCISION

Ratification de la nomination du secrétaire de la Commission (Suite du point 12)

23. Les commissaires ratifient la nomination de George C. Jack à titre de secrétaire de la Commission conformément à l'article 5.7 des statuts de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

DÉCISION

Monserco Limited (Suite du point 13)

24. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, les commissaires font l'étude préliminaire de la demande présentée par Monserco Limited, de Brampton (Ontario), concernant un permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets radioactifs.

ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE

Rapport d'étape sur le chevauchement et le déboulement de réglementation des mines d'uranium en Saskatchewan (Suite du point 21)

25. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, qui comprend un renvoi à la lettre de S. Kramer, sous-ministre, Gestion des ressources et de l'environnement de la Saskatchewan, les commissaires affirment que la CCEA continue de soutenir la réduction du chevauchement et du déboulement des régimes de réglementation ainsi que la coopération avec les gouvernements provinciaux et les autres organismes de réglementation. Ils se disent très en faveur de la mise en place d'un régime harmonisé pour la réglementation des mines et des usines de concentration de l'uranium avec la province de la Saskatchewan, y compris l'élaboration d'un règlement, propre à la Saskatchewan, qui incorporerait les lois pertinentes de la Saskatchewan. Les commissaires ordonnent aux agents de négocier un protocole d'entente - et autorisent la présidente à le signer - avec le ministre de la Gestion des ressources et de l'environnement de la Saskatchewan concernant la mise en place de ce régime harmonisé, d'après le processus décrit par les agents de la CCEA.

Les commissaires s'engagent à consacrer les ressources de la CCEA appropriées pour la réalisation du processus et la mise en place du nouveau régime dans environ deux ans.

En outre, les commissaires demandent que des jalons soient établis pour l'achèvement du projet de sorte qu'ils puissent suivre les progrès accomplis grâce à des rapports d'étape réguliers.

Clôture

26. La séance est levée par consensus à 12 h 30.

DÉCISION

SUIVI

P. Marchildon

Présidente de séance

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire intérimaire

ANNEX A / ANNEXE A

BMD	DATE File No / n° de dossier
00-15 Notice of meeting Avis de convocation	2 0 0 0 - 0 1 - 2 1 (1-3-1-5)
00-16 Agenda of the 296th Meeting of the Atomic Energy Control Board to be held in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario, Thursday February 17, 2000 beginning at 8:30 a.m. L'ordre du jour de la 296e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui se tiendra dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 17 février 2000, à compter de 8 h 30.	2 0 0 0 - 0 2 - 0 1 (1-3-1-5)
00-16.1 Agenda of the 296th Meeting of the Atomic Energy Control Board to be held in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario, Thursday February 17, 2000 beginning at 8:30 a.m. Update L'ordre du jour de la 296e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui se tiendra dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 17 février 2000, à compter de 8 h 30. Mise à jour	2000-02-16 (1 - 3 - 1 - 5)
00-17 Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of March 23, 2000 Liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la réunion du 23 mars 2000 de la Commission	2000-02-01(1-3-1-5)
00-17.1 Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of March 23, 2000 - Update Liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la réunion du 23 mars 2000 de la Commission - Mise à jour	2000-02-16 (1 - 3 - 1 - 5)
00-18 Minutes of Board Meeting held January 20, 2000 Procès-verbal de la réunion de la Commission du 20 janvier 2000	2000-01-31(1-3-1-5)
00-19 Business arising from previous Atomic Energy Control Board meetings Suvis des réunions précédentes de la Commission de contrôle de l'énergie atomique	2000-02-01(1-3-1-5)

00-20	2000-02-01(1-3-1-5)
Significant Development Report No. 2000-2 Rapport des faits saillants n° 2000-2	
00-20.1	2000-02-16 (1 - 3 - 1 - 5)
Significant Development Report No. 2000-2 - Update Rapport des faits saillants n° 2000-2 - Mise à jour	
00-21	2000-02-01(2400-6-2)
Status of Legal Issues État des questions juridiques	
00-22	2000-02-01(29-1-20-5-0)
Alberta Cancer Board (Cross Cancer Institute): Particle Accelerator Nuclear Facility Operating Licence Alberta Cancer Board (Cross Cancer Institute) : Permis d'exploitation d'une installation nucléaire d'accélérateur de particules	
00-23	2000-02-01(37-22-0-0)
Monserco Limited: Radioactive Waste Management Facility Operating Licence Monserco Limited: Permis d'exploitation d'installation de gestion de déchets radioactifs	
00-24	2000-02-01(15-1-12939)
Follow-up Report Regarding Regulatory Actions at the University Health Network in Toronto, Ontario Rapport d'étape sur les mesures réglementaires au University Health Network de Toronto (Ontario)	
00-25	2000-01-28(15-1-11001)
Follow-up Report Regarding Extremity Dosimeter Exceeding Regulatory Limit for MDS Nordion Inc. Worker Rapport d'étape sur la lecture d'un dosimètre d'extrémités excédant la limite réglementaire pour un travailleur de MDS Nordion Inc.	
00-26	2000-01-24(1-1-17-0)
Status Report on Stolen Nuclear Gauge in Toronto, November 15, 1999 Rapport provisoire sur le vol d'une jauge nucléaire à Toronto le 15 novembre 1999	
00-27	2000-02-01(1-1-17-3)
Static Eliminator Found at a Landfill Site in Thunder Bay, Ontario Éliminateur d'électricité statique trouvé dans un dépotoir à Thunder Bay (Ontario)	

- 00-28 2000-02-01(37-10-0-0)
 Information on Air Travel Exclusion Corridor above the Gentilly Nuclear Power Station Site
 Information sur la zoned'exclusion aérienne au-dessus de la centrale nucléaire de Gentilly
- 00-29 2000-02-01(36-3-1-0)
 Follow-up to the Board's directions concerning Port Hope issues
 Suite aux directives de la Commission concernant le dossier de Port Hope
- 00-30 2000-01-31(34-7-225-2,
 24-7-574-1, 34-7-536-1,
 34-7-565-1, 34-7-566-1)
 Port Hope Health Studies and Public Consultation
 Études et consultation publique sur la santé concernant Port Hope
- 00-31 2000-02-01(1-3-1-5, 1-1-0-1)
 Record of Approval pursuant to Atomic Energy Control Board By-Law 5.7: Ratification of Appointment
 of Secretary of the Board
 Approbation en vertu de l'article 5.7 des Statuts de la Commission de contrôle de l'énergie atomique :
 Ratification de la nomination du secrétaire de la Commission
- 00-32 2000-02-16(1-22-6-0, 20-1-18-5)
 Progress Report on Actions Aimed at Reducing Overlap and Duplication in the Regulation of Uranium
 Mining in Saskatchewan
 Rapport d'étape sur les dispositions visant à réduire les chevauchements et les dédoublements dans la
 réglementation des mines d'uranium en Saskatchewan